

Déclaration liminaire

Mouvement local des inspecteurs au 1^{er} septembre 2017

Monsieur Le Président,

La feuille de route gouvernementale intitulée «Programme de travail pour rénover notre modèle social» a pour objectif de prolonger le démantèlement du code du travail, déjà bien entamé par la Loi EL KHOMRI.

Ainsi les droits collectifs arrachés par les salariés et leurs confédérations disparaîtront pour faire place à l'individualisation du contrat de travail. Il ne s'agit ni plus ni moins que du contrat de louage aux journaliers. La cgt Force ouvrière mettra tout en œuvre pour éviter un retour au XIX^{ème} siècle pour les salariés.

Ce programme comprend également la suppression des cotisations sociales relatives à l'assurance maladie et l'assurance chômage, parties intégrantes du salaire différé. Pour la cgt FO c'est un pas important vers la fiscalisation totale de la sécurité sociale, d'autant plus que la CSG augmente.

Au niveau Fonction Publique, **F.O.-DGFIP** met en garde le Ministre contre toute tentative d'externalisation, de privatisation ou d'abandon de missions pour justifier les 120 000 suppressions d'emplois évoquées durant la campagne électorale. Nous nous opposons par ailleurs au transfert programmé des cotisations sociales vers la CSG, cheval de Troie de la fiscalisation de la protection sociale collective.

Ce transfert, sans mécanisme de compensation, se traduira inévitablement par une perte significative de pouvoir d'achat pour les fonctionnaires et les retraités.

Concernant la Direction Générale des Finances Publiques, celle-ci n'a pas marqué de trêve et a poursuivi le travail de destruction méthodique du réseau et d'abandon programmé de missions en accélérant les fusions, restructurations, fermetures et suppressions de sites et de postes. **F.O** réitère sa demande d'arrêt de tous les chantiers en cours à la DGFIP. Il est impératif d'établir un bilan contradictoire des réformes effectuées et d'évaluer les conséquences des projets en cours sur la qualité du service rendu et les conditions de travail des personnels. Nous

maintenons en outre notre exigence d'une réelle concertation sur les règles de gestion.

Concernant l'ordre du jour de cette CAP, qui doit notamment voter un nouveau règlement intérieur, nous reviendrons tout d'abord sur la dégradation du dialogue social et notamment sur le fonctionnement des CAP. Bien entendu nous ne sommes pas dupes, la restriction du temps de consultation des CAP s'inscrit dans un vaste plan de démantèlement des statuts de la fonction publique et par-delà du paritarisme pour lequel FO est historiquement attaché.

Tout affaiblissement du paritarisme a son corollaire, l'autoritarisme qui se traduit, entre autres, par la volonté d'agir en toute opacité.

La DGFIP veut en effet réduire les moyens accordés aux élus, tels qu'ils ont été négociés avec la fusion. Pourtant, le nombre de représentants du personnel a été divisé par 2 avec la création de la DGFIP en avril 2008. De plus, les prochaines élections professionnelles de décembre 2018 conduiront à une nouvelle diminution du nombre des élus. Mais ce n'est jamais assez, et tous les moyens sont bons pour empêcher les fonctionnaires, par l'intermédiaire de leurs délégués, de s'assurer que leurs droits sont respectés.

L'urgence de l'adoption de ce nouveau règlement, **en cours de mandature**, nous surprend. Pourquoi ne pas avoir logiquement attendu la fin du mandat actuel ?

Quant à l'objet principal de cette CAP, le mouvement de mutations des inspecteurs, nous regrettons que ce mouvement soit davantage subi que souhaité.

Après avoir privé les agents des catégories A et B de la possibilité de bénéficier d'un mouvement de mutation complémentaire au mois de mars 2017, le Directeur Général a décidé d'imposer aux agents subissant une restructuration sur une même commune, de suivre leurs missions.

Pour **FO-DGFIP**, ces remises en causes des règles de gestion ainsi que les modifications apportées sur les cartographies des RAN, ne sont que les dommages collatéraux des suppressions d'emplois et des restructurations.

Dans le prolongement des conséquences imputables aux suppressions d'emplois, **FO-DGFIP** dénonce à nouveau aujourd'hui le dispositif d'identification locale des agents impactés par la perte d'emploi dans leur service. Pour **FO-DGFIP**, ces modalités déstabilisent les agents concernés, ce qui ne fait qu'accentuer leur incompréhension voire leur découragement.

En ce qui concerne l'affectation « ALD », **FO-DGFIP** demeure constant sur sa position et sa revendication : nous dénonçons une fois de plus ce

type d'affectations qui est devenue la variable d'ajustement pour combler de façon non pérenne les vacances d'emplois dans les structures.

Ainsi, à l'issue du mouvement national de mutations paru le 21 juin, près d'un inspecteur sur 2 n'obtient pas satisfaction. (Pour info, 5 310 inspecteurs ont demandé une mutation et 2 938 obtiennent une mutation).

Au sujet de ce mouvement dans le département, force est de constater qu'en raison des suppressions d'emplois, qu'au demeurant nous dénonçons, le nombre d'inspecteurs au Tagerfip passe de 120 en 2016 à 117 en 2017. Au cours de cette même période le solde des emplois après pondération est de 0,1 alors qu'il était de 6 en 2016. Dès lors le nombre d'apports dans la DDFiP est de 5, autant dire faible.

Pour conclure, le propre d'une organisation syndicale est de porter et faire aboutir ses revendications. En conséquence, **FO-DGFIP** les réitère, à savoir :

- ✓ le recrutement de l'intégralité des listes complémentaires à tous les concours A, B et C.
- ✓ l'amélioration de la situation des personnels de la DGFIP en termes de recrutements, d'affectations, de conditions d'exercice des missions, de conditions de travail et de reconnaissance des qualifications.
- ✓ l'abrogation de PPCR et le retrait immédiat du RIFSEEP.
- ✓ L'arrêt des suppressions de postes, des restructurations et fermetures de sites
- ✓ le rattrapage immédiat de la perte de pouvoir d'achat subie depuis le gel du point d'indice en 2010
- ✓ l'abandon pur et simple du prélèvement à la source.